

- participer à la détermination des mesures de protection de l'eau au sein d'organismes de gestion de votre bassin versant, de celui du Saint-Laurent ou de groupes environnementaux;

- faire analyser l'eau de notre puits, au moins une fois par année.

Pour contribuer à la restauration de la ressource, nous pouvons :

- participer au nettoyage des rives afin de contribuer à redonner à la population l'usage de ses cours d'eau;
- réduire l'utilisation de pesticides nocifs pour l'environnement en leur substituant des produits naturels.

Pour mieux gérer l'eau, nous pouvons :

- sensibiliser notre entourage à la valeur de l'eau et à celle d'en assurer un usage durable;
- participer à l'implantation d'un réseau d'accès publics aux plans d'eau du Québec en nous impliquant dans les organismes qui travaillent à ce projet;
- participer au développement d'activités récréotouristiques liées à l'eau;
- faire partie des organismes de gestion de bassin versant qui nous concernent ou de ceux du Saint-Laurent;
- transmettre nos informations et notre expertise relatives aux lacs et aux rivières que nous connaissons aux organismes mis en place pour leur protection, leur restauration ou leur mise en valeur.

Comme il n'existe aucun substitut à l'eau, sa protection, sa restauration, sa mise en valeur ainsi que sa gestion représentent des défis qu'il nous faut relever collectivement pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Dépositaire d'une richesse inestimable, le Québec se doit d'agir avec détermination pour préserver cette eau qui est source de vie et porteuse d'avenir.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère de l'Environnement ou avec la direction régionale de votre région, aux coordonnées suivantes :

COORDONNÉES DU CENTRE D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Accueil et renseignements
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3830 ou 1 800 561-1616
Télécopieur : (418) 646-5974
Courriel : info@menv.gouv.qc.ca

COORDONNÉES DES DIRECTIONS RÉGIONALES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

01 BAS-SAINT-LAURENT

212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511
Télécopieur : (418) 727-3849

02 SAGUENAY -LAC-SAINT-JEAN

3950, boulevard Harvey, 4^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : (418) 695-7883
Télécopieur : (418) 695-7897

03 CAPITALE-NATIONALE

365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7
Téléphone : (418) 644-8844
Télécopieur : (418) 646-1214

04 MAURICIE

100, rue Laviolette, 1^{er} étage
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6581
Télécopieur : (819) 371-6987

05 ESTRIE

770, rue Goretti
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4
Téléphone : (819) 820-3882
Télécopieur : (819) 820-3958

06 MONTRÉAL

5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : (514) 873-3636
Télécopieur : (514) 873-5662

07 OUTAOUAIS

98, rue Lois
Hull (Québec) J8Y 3R7
Téléphone : (819) 772-3434
Télécopieur : (819) 772-3952

08 L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

180, boulevard Rideau, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

09 CÔTE-NORD

818, boulevard Laure, RC
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8
Téléphone : (418) 964-8888
Télécopieur : (418) 964-8023

10 NORD-DU-QUÉBEC

180, boul. Rideau, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone : (819) 763-3333
Télécopieur : (819) 763-3202

11 GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

124, 1^{re} Avenue Ouest
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5
Téléphone : (418) 763-3301
Télécopieur : (418) 763-7810

12 CHAUDIÈRE-APPALACHES

675, route Cameron, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8000
Télécopieur : (418) 386-8080

13 LAVAL

850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : (450) 661-2008
Télécopieur : (450) 661-2217

14 LANAUDIÈRE

100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355
Télécopieur : (450) 654-6131

15 LAURENTIDES

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9
Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042

16 MONTÉRÉGIE

201, Place Charles-LeMoine, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur : (450) 928-7755

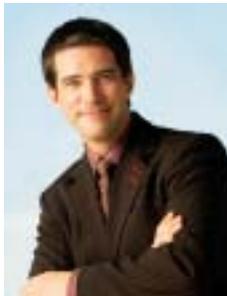
17 CENTRE-DU-QUÉBEC

1579, boulevard Louis-Frchette
Nicolet (Québec) J3T 2A5
Téléphone : (819) 293-4122
Télécopieur : (819) 293-8322

Un nouveau défi
collectif

L'EAU. LA VIE. L'AVENIR.
POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU

UNE NOUVELLE VISION DE LA GOUVERNANCE DE L'EAU



En lançant la Politique nationale de l'eau, le gouvernement s'engage auprès des Québécois et des Québécoises à gérer l'eau de manière responsable et équitable, tout en assurant la pérennité de la ressource pour les générations actuelles et futures.

Le gouvernement tient à réaffirmer, à travers cette première Politique nationale de l'eau, sa volonté de reconnaître l'eau comme une richesse de la société québécoise faisant partie intégrante de son patrimoine collectif. À cet effet, il entend prendre des engagements pour mieux gérer, protéger, restaurer et mettre en valeur cette ressource si précieuse pour la survie humaine et pour celle des écosystèmes.

La protection de la santé de la population québécoise constitue un élément important comme d'autres engagements pris par le gouvernement dans cette politique. D'autres engagements visent aussi l'accessibilité à la ressource, pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes, tant pour la satisfaction des besoins essentiels que pour la jouissance de l'eau dans le contexte de la pratique d'activités récréotouristiques.

La Politique nationale de l'eau innove dans son approche de gestion fondée sur la concertation et la conciliation des usages dans une perspective de développement durable. Cette nouvelle forme de gouvernance s'applique d'abord dans la gestion par bassin versant où j'invite particulièrement les usagers à faire partie des organismes de bassin et de ceux impliqués dans la gestion intégrée du Saint-Laurent.

La réussite de la mise en œuvre de la Politique repose sur la participation de tous et chacun, selon leurs responsabilités respectives. Pour ma part, j'assurerai, à titre de ministre d'État à l'Environnement et à l'Eau et de coordonnateur des engagements gouvernementaux, la concertation interministérielle.

Fruit d'un consensus social et en réponse aux aspirations légitimes de la population, l'application de la Politique nationale de l'eau constitue le défi qu'il faut maintenant relever collectivement. C'est ce à quoi nous vous convions.

LA PLANÈTE BLEUE

L'eau se trouve en abondance sur notre planète. Plus de 70 % de la surface en est constituée. Toutefois, seulement 2,5 % de cette eau est douce. Le Québec a été choyé à cet égard puisque 3 % des réserves mondiales renouvelables en eau douce se retrouvent à l'intérieur de ses frontières. Le Québec compte en effet plus d'un demi-million de lacs, des milliers de rivières et le majestueux fleuve Saint-Laurent qui fournit l'eau de consommation à des millions de Québécois et de Québécoises.

L'EAU, SOURCE DE VIE

Nous utilisons l'eau pour nos propres besoins : comme boisson, pour la cuisson des aliments, pour l'hygiène du corps et le nettoyage des vêtements, pour les activités de loisir, pour la baignade, la pêche sportive, le canot-kayak ou la balade sur les berges des cours d'eau. L'eau nous accompagne dans toutes les manifestations de la vie quotidienne. Elle nous désaltère et nous apaise. Pour toutes ces raisons, il importe de bien la gérer et d'en assurer la disponibilité et la qualité.

D'autres usages représentent également des enjeux socio-économiques majeurs pour le Québec : en agriculture, on l'utilise surtout pour les piscicultures, l'irrigation des cultures maraîchères, l'abreuvement des animaux; dans l'industrie, on l'utilise dans le processus de transformation des matières premières, pour refroidir la machinerie, pour produire de l'énergie. Dans le domaine commercial, l'eau est de plus en plus mise en bouteille pour être vendue. Pour les besoins domestiques, le développement des réseaux d'aqueduc a entraîné un accroissement de la consommation d'eau en la rendant accessible dans toutes nos maisons.

Saviez-vous qu'en moyenne, 200 litres d'eau sont utilisés, chaque jour, par chaque être humain, au Royaume-Uni et que cette quantité diminue à 150 litres en France et à 137 litres si l'on tient compte de toute la planète alors qu'au Québec, cette moyenne est de 400 litres par jour, par personne⁽¹⁾. Voilà de quoi nous faire réfléchir...

⁽¹⁾ Ministère de l'Environnement, *La gestion de l'eau au Québec*, Document de consultation, 1999, p.33 ainsi que SCIENCE&VIE, septembre 2002, p.136

L'EAU, UNE RESSOURCE CONVOITÉE

L'abondance et la qualité de l'eau que l'on trouve sur le territoire québécois constituent une richesse inestimable. Puisque l'eau fait partie intégrante de notre paysage, longtemps l'avons-nous tenue pour acquise et perçue comme inépuisable, à portée de la main et gratuite. Nous en avons trop souvent banalisé la valeur parce que nous avons cru qu'elle serait toujours présente en abondance.

Comme l'eau est associée à presque toutes les activités humaines, elle est sujette à des pollutions de toutes natures et aux pressions que nous lui faisons subir. Par exemple, en asséchant des marais, nous mettons en

péril la survie de plusieurs espèces végétales et animales. Nous avons aussi modifié le débit de certaines rivières, provoquant ainsi des modifications dans les écosystèmes aquatiques qui peuvent alors moins jouer leur rôle d'épurateur naturel et contribuer à la chaîne alimentaire.

Même si nous avons pris résolument en main le traitement de nos eaux usées, depuis plus d'une vingtaine d'années, ce qui nous a permis de faire un bond en avant remarquable en matière de protection de la santé humaine, tous les problèmes ne sont pas réglés. Nous constatons aujourd'hui que nos modes de consommation abusifs génèrent une demande de plus en plus forte de traitement de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées. En conséquence, la capacité de notre système de traiter toute cette eau diminue.

Ainsi nous faut-il réagir et poser les gestes appropriés pour économiser l'eau potable afin de permettre aux générations actuelles et futures d'en bénéficier. Voilà pourquoi le gouvernement fait de la gestion de l'eau un enjeu national.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT POUR MIEUX GÉRER, PROTÉGER, RESTAURER ET METTRE L'EAU EN VALEUR

La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau se fonde sur plus de cinquante engagements du gouvernement. Six de ces engagements s'adressent plus particulièrement à l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Le gouvernement du Québec s'engage à :

- reconnaître l'eau comme un patrimoine collectif;
- accentuer la protection de la santé publique;
- protéger, conserver et restaurer les écosystèmes aquatiques reconnus pour leur rôle d'épurateur naturel et d'habitats de la flore et de la faune;

La santé des êtres humains est intimement liée à la qualité de l'eau qu'ils consomment. À cet égard, les municipalités sont les premières responsables d'offrir une eau de qualité à leurs citoyens et citoyennes. C'est pourquoi le gouvernement :

- soutiendra financièrement la mise aux normes de toutes les infrastructures municipales d'approvisionnement en eau potable;
- favorisera la réhabilitation des réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- incitera les municipalités à désinfecter les effluents municipaux qui le nécessitent;
- aidera les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées;
- mettra en place des mesures visant la protection des sources de captage de l'eau.

• permettre aux Québécoises et aux Québécois d'avoir accès à l'eau pour satisfaire leurs besoins essentiels ainsi que pour le plaisir d'être en contact avec elle, lors d'activités récréatives: pêche, canot, kayak, baignade, tourisme nautique, observation de la nature, randonnée;

- favoriser la participation citoyenne en mettant en place des organismes de gestion par bassin versant. Ces organismes agiront pour protéger et restaurer les écosystèmes dans une perspective de gains environnementaux;
- soutenir les organismes bénévoles de nos lacs dans les efforts qu'ils font pour permettre de contrer la dégradation des milieux aquatiques, riverains et humides.

D'autres engagements du gouvernement, dans la Politique nationale de l'eau, visent à améliorer la qualité du milieu de vie. Ainsi, le gouvernement s'engage notamment à :

- poursuivre l'assainissement agricole notamment par :
 - la diminution des polluants d'origine agricole, dont le phosphore, dans les cours d'eau;
 - la mise en place de bandes riveraines boisées, protectrices des cours d'eau, en milieu agricole;
 - la réduction de la pression sur l'environnement de l'usage des pesticides en milieu agricole;
- étendre le programme de réduction de la pollution d'origine industrielle aux secteurs suivants : industries de la chimie organique et inorganique, industries du traitement de surface et de la métallurgie secondaire, industries agroalimentaires, industries de la transformation du bois et des textiles;
- inciter à la révision des pratiques d'aménagement en milieu forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides.

DES ACTIONS À LA PORTÉE DE TOUS LES CITOYENS ET CITOYENNES

En tant que citoyennes et citoyens, nous avons aussi des gestes concrets à poser pour assurer la pérennité de l'eau, car chaque geste compte.

Pour mieux protéger la ressource, nous pouvons :

- économiser l'eau de diverses façons, notamment en utilisant seulement la quantité nécessaire à la satisfaction des besoins et en installant des appareils à débit réduit;
- respecter l'état naturel des milieux aquatiques, des milieux humides, des marais et des marécages;
- contribuer à éliminer les matières polluantes telles que la peinture, les huiles et les médicaments en les acheminant aux endroits prévus à cette fin;